



**XII<sup>e</sup> Congrès forestier mondial**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

**DOMAINE C**

**LES GENS ET LES FORETS EN HARMONIE**

Samedi, le 27 septembre 2003

## Evaluation et problématiques

1. Etablir l'harmonie entre les forêts et les gens est la clé de l'aménagement forestier durables tout en traitant les divers problèmes identifiés dans les Domaines A (Des forêts pour les gens) et B (Des forêts pour la planète), le secteur forestier servira alors de modèle aux autres. Ce dernier domaine a réuni les questions débattues sous les thèmes des forêts pour les gens et des forêts pour la planète, dans une perspective à la fois mondiale et locale.
2. De nombreux modèles, exemples et approches visant à illustrer le thème des gens et des forêts en harmonie, ont été exposés durant le Congrès, entre autres, les suivants :
  - La foresterie communautaire et l'aménagement forestier conjoint ;
  - Les partenariats entre les gouvernements, les communautés rurales et les autochtones, le secteur privé et la société civile ;
  - Les forêts modèles ;
  - Les coopératives pour l'aménagement et l'exploitation des forêts ;
  - Les mécanismes de participation et de consultation en matière d'aménagement forestier afin d'intégrer les opinions des populations ;
  - Les contrats entre les parties intéressées.
3. Ces exemples démontrent que l'aménagement forestier ne peut plus être vu uniquement en fonction des responsabilités et des prestations des services forestiers des gouvernements, ou encore des industries forestières et des agences internationales. Les communautés locales, les populations rurales, les propriétaires de forêts privées, et les autochtones participent davantage au processus décisionnel et à l'aménagement des forêts. On assiste ainsi à de nouvelles orientations en matière de conservation, de régénération et d'aménagement des forêts, d'établissement de moyens de subsistance durables, et de gouvernance. L'autonomisation au niveau local peut aussi contribuer à une transformation sociale fondamentale. La diversité de ces exemples suggère qu'il n'existe pas de modèle unique, mais que des institutions et des mécanismes doivent être mis au point localement si on veut faire coïncider les objectifs poursuivis par des participants ayant des intérêts différents et provenant de secteurs différents.
4. Il faudra cependant se pencher sur plusieurs problèmes critiques, si l'on veut que ces méthodes coopératives permettent de réaliser un aménagement forestier durable. Ces problèmes sont notamment :
  - L'importance de la confiance et de l'engagement en matière de partenariat ;
  - La clarté et la cohérence des contextes politiques, juridiques et institutionnels ;
  - La nécessité d'intégrer l'application des connaissances scientifiques, techniques et traditionnelles ;
  - Les aspirations, les connaissances et les systèmes d'aménagement des peuples autochtones et des communautés locales ;
  - La gestion des conflits entre les intervenants ;
  - Le temps requis pour changer les cadres institutionnels, politiques et juridiques ;
  - La nécessité de mettre en place des structures de pouvoir locales venant soutenir les approches novatrices à l'aménagement forestier.

5. En outre, ces nouveaux styles d'aménagement forestier remettent souvent en question les cadres institutionnels et les politiques du secteur forestier, et aussi d'autres secteurs. Dans la réalité, la pratique est souvent en avance sur les politiques et les lois. Cette situation peut empêcher la délégation des pouvoirs et des responsabilités qui rendent le processus décisionnel efficace, même lorsque des politiques formelles viennent appuyer la participation. De plus, le personnel du gouvernement et de l'industrie doit acquérir de nouvelles compétences et modifier ses façons de faire afin de pouvoir faciliter l'apprentissage de l'aménagement et de la surveillance des forêts.
6. Mais la délégation de l'autorité centrale doit aussi être gérée avec précaution. Des exemples de cas ont été exposés où un contrôle inadéquat avait entraîné la surexploitation des forêts, les élites locales s'appropriant tous les avantages, ou encore avait provoqué la violence. L'autorité centrale est importante pour l'établissement et le maintien de cadres politiques et juridiques, et aussi pour la prestation de services.
7. Si l'on tient compte des problèmes intersectoriels, on note que les liens entre les forêts et les moyens subsistance des gens sont nombreux et complexes. En rapport avec ces relations complexes, on a souligné la nécessité de mettre l'accent sur la contribution des forêts aux fonctions générales du paysage et du développement durable.
8. On a soulevé la nécessité d'élaborer des stimulants financiers ou autres pour le secteur privé dans bon nombre de pays, entre autres pour les petits propriétaires forestiers, afin de compenser pour le maintien des valeurs environnementales ; certains des exemplaires exposés décrivent des modèles mal adaptés. Dans beaucoup de pays en développement, le coût élevé des emprunts, les rotations relativement longues et le faible niveau de subventions pour la plantation, découragent l'investissement en foresterie.
9. On a noté que la profession forestière ne reflète pas la diversité des intervenants du milieu forestier. L'éducation doit s'adapter aux nouveaux éléments en matière de pratiques forestières, y compris les sciences sociales et les compétences en communication. Mais le financement pour l'éducation en foresterie diminue dans plusieurs parties du monde, et les institutions de formation fonctionnent souvent dans l'isolement. La formation continue et l'accréditation professionnelle sont présentement mises en œuvre dans plusieurs développés afin de conserver la confiance du public dans cette profession.
10. La faiblesse des institutions demeure une contrainte pour la pratique de l'aménagement forestier durable, bien qu'il existe des exemples récents de réforme et de renforcement institutionnel. Le taux élevé de VIH/SIDA et les décès qui leur sont attribuables entraînent une perte de savoir et d'expertise dans certains pays.
11. Le contexte institutionnel international des forêts est devenu plus complexe. Il existe de nombreux processus internationaux qui englobent les forêts, dont plus de vingt accords internationaux et plus de quarante organisations

internationales qui traitent de foresterie. Il y a un renforcement des ententes régionales et d'autres accords sont venus enrichir le cadre institutionnel régional et international. Le défi pour tous ces intervenants est de traduire ces initiatives en mesures concrètes et efficaces au niveau national et local, afin d'éviter le chevauchement et le dédoublement des efforts

12. La foresterie internationale s'adaptera vraisemblablement aux récents changements dans le développement durable issus du Sommet du millénaire et du Sommet mondial sur le développement durable qui mettaient l'accent sur la réduction de la pauvreté. Le Programme d'implantation du Sommet de Johannesburg, entériné lors du Sommet mondial sur le développement durable, préconisait, entre autres, des mesures pour soutenir le Forum des Nations Unies sur les forêts et pour créer la Commission intergouvernementale sur les forêts et adopter les propositions du Forum intergouvernemental sur les forêts concernant le soutien du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF). L'adoption d'environ 270 propositions a été soumise aux contraintes imposées par les cadres institutionnels et financiers existants et par l'absence de systèmes de contrôle, d'évaluation et de rapport efficaces.
13. Dans l'ensemble, l'aide officielle au développement a diminué depuis 1992 et, avec elle, le soutien des donateurs forestiers et des secteurs connexes. Il n'existe aucun mécanisme financier international spécifique pour soutenir la gestion forestière durable même si le Fonds pour l'environnement mondial soutient la conservation et l'utilisation durable des forêts.

### **Conclusions, solutions et mesures**

14. Les systèmes de gestion forestière peuvent évoluer de manière à répondre aux besoins des gens ; toutefois aucun modèle n'est applicable à toutes les situations. Les gouvernements devraient promouvoir ce processus mais devraient du même coup tenter toute tentative de le contrôler.
15. Les autorités devraient être prêtes à transférer tout pouvoir ou toute prise de décision concernant l'aménagement forestier aux autorités locales, lorsque le contexte est approprié. Elles doivent établir des mises en garde pour assurer que ces pouvoirs ne sont pas mal utilisés, et fournir des ressources financières et humaines pour en assurer une gestion efficace.
16. La promotion des approches participatives à la gestion forestière nécessitera une mesure particulière à plusieurs égards :
  - Revoir la politique et la législation pour renforcer le pouvoir et l'autorité des institutions locales et habiliter les parties en cause ;
  - Reconnaître que le changement institutionnel prend du temps et qu'une approche par étape peut être plus efficace pour réaliser ces changements ;
  - Revoir toutes les étapes de la politique, de la planification à la mise en œuvre et au contrôle pour favoriser une plus grande participation des parties intéressées ;
  - Elargir le rôle des experts forestiers pour assurer un soutien aux approches participatives et pour fournir la formation nécessaire pour jouer ce rôle ;

- Accepter que les agents forestiers ne possèdent pas le monopole des connaissances de la foresterie et que d'autres personnes et cultures puissent avoir leurs systèmes forestiers.
17. La propriété des forêts privées et communautaires offre des options de rechange aux forêts appartenant aux gouvernements et aux forêts domaniales dans plusieurs cas. Des contrats et des ententes légales peuvent fournir de nouveaux mécanismes pour définir les relations entre diverses parties. Même si ces approches se trouvent dans des cadres légaux et politiques existants, il est nécessaire de raffiner la législation et la réglementation pour en améliorer l'efficacité.
  18. Une des principales contraintes dans le traitement des relations intersectorielles est l'inhabilité ou le manque de volonté de la part des institutions. Dans le secteur de la foresterie, il est nécessaire de passer du niveau de la simple gestion forestière à une optimisation de tout le paysage terrestre. La gestion du paysage terrestre, avec l'implication des communautés, nécessitera une révision des institutions.
  19. Des efforts devraient être déployés pour assurer que les experts forestiers reflètent la diversité de notre société, surtout les parties intéressées. Un plus grand nombre de femmes devraient être encouragées à s'engager dans la profession et il faudrait assurer l'égalité des sexes dans les institutions. De nouveaux programmes en matière d'éducation forestière, accordant une attention aux dimensions sociale et internationale, ainsi que de nouvelles approches comme l'apprentissage à distance en rédaction et en communication sont requis. La perte de connaissances et d'expertises résultant des décès imputable au HIV/SIDA devra faire l'objet d'une attention particulière comprenant l'établissement de programmes de formation.
  20. Alors que plusieurs domaines pourraient s'ouvrir à l'implication des communautés, le secteur privé et le secteur public (gouvernement) seront toujours sollicités dans certains domaines, notamment la recherche et le développement. La responsabilité découlant des risques financiers associés aux rotations et aux désastres naturels pourrait nécessiter un soutien gouvernemental.
  21. Les conditions préalables pour obtenir le soutien de donateurs sont perçues comme étant une aide désintéressée reliée aux besoins et aux priorités des pays récipiendaires, mais associée à la présence d'une gouvernance efficace assortie de transparence et d'imputabilité.
  22. A l'échelle mondiale, la gestion forestière durable peut progresser grâce à un engagement politique plus ferme des gouvernements et grâce à la participation de plusieurs intervenants des processus internationaux. Le PCF, et le réseau du PCF, devraient continuer de soutenir le dialogue international et la mise en œuvre d'engagements. Il a été convenu que la coopération régionale devrait être renforcée afin d'assurer un partage de l'expérience et de stimuler la collaboration, même si les petits pays des regroupements régionaux se sentent marginalisés. Les programmes de foresterie nationaux, combinés à

des outils de contrôle efficaces tels les critères et indicateurs d'aménagement forestier durable, devraient être suffisamment souples pour pouvoir solutionner les questions nationales émergentes tout en respectant les engagements internationaux.

### **Regard sur l'avenir**

23. Dans une perspective d'avenir, il importe que les planificateurs et les politiciens comprennent les changements globaux que vivent nos sociétés. Les changements clés qui influenceront la foresterie et l'aménagement forestier sont les suivants : les changements démographiques, les changements technologiques, les nouvelles sources d'énergie et les changements politiques et sociaux, surtout ceux qui prévaudront dans les prochaines décennies.
24. Si l'état actuel du déséquilibre économique et sociale persiste, les forêts subiront de plus en plus de pression en raison de la surconsommation des riches et de la quête des pauvres à satisfaire leurs besoins élémentaires, en particulier dans un contexte d'accroissement de la population et d'accès restreint à des ressources financières et à la technologie.
25. La mondialisation de la culture, du traitement et de la mise en marché des produits forestiers vient modifier le secteur forestier. Des traités internationaux viennent maintenant élargir le contexte environnemental dans lequel doivent s'inscrire la politique nationale et l'aménagement forestier. Les gouvernements ont peu de contrôle sur les marchés des denrées. Alors que ce contexte a été profitable pour les premiers pays à s'y engager, d'autres pourraient être perdants.